

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 978.332, un actif net de D : 930.431 et un déficit de D : 3.218 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Amen Bank » et par « Tunisie Leasing » représentent, à la clôture de l'exercice, respectivement 13,08% et 10,70% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les liquidités et quasi liquidités représentent à la clôture de l'exercice 19,49% de l'actif total du fonds, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	787 515	1 090 682
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		147 085	271 219
Obligations et valeurs assimilées		640 430	819 463
Placements monétaires et disponibilités		190 665	276 114
Placements monétaires	5	190 665	276 114
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation		152	40
TOTAL ACTIF		978 332	1 366 836
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	4 632	6 189
Autres créditeurs divers	7	43 269	106
TOTAL PASSIF		47 901	6 295
ACTIF NET			
Capital	12	915 932	1 348 839
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		14 499	11 702
ACTIF NET		930 431	1 360 541
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		978 332	1 366 836

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	33 568	43 776
Dividendes		2 972	10 427
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 596	33 349
Revenus des placements monétaires	9	2 128	3 237
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		35 696	47 013
Charges de gestion des placements	10	(19 408)	(31 910)
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 288	15 103
Autres charges	11	(1 000)	(1 660)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 288	13 443
Régularisation du résultat d'exploitation		(789)	(1 741)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14 499	11 702
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		789	1 741
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 319)	(20 618)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(9 293)	44 334
Frais de négociation		(1 894)	(6 480)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 218)	30 679

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(3 218)	30 679
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	15 288	13 443
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 319)	(20 618)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 293)	44 334
Frais de négociation de titres	(1 894)	(6 480)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(426 892)	(775 695)
Souscriptions		
- Capital	477 416	4 112 241
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 804)	176 263
- Régularisation des sommes distribuables	5 757	11 432
Rachats		
- Capital	(899 572)	(4 859 569)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 143)	(202 889)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 546)	(13 173)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(430 110)	(745 016)
ACTIF NET		
En début de période	1 360 541	2 105 557
En fin de période	930 431	1 360 541
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	11 643	18 193
En fin de période	7 999	11 643
VALEUR LIQUIDATIVE	116,318	116,855
TAUX DE RENDEMENT	(0,46%)	0,97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 787.515 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		182 537	147 085	15,81%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	182 537	147 085	15,81%
AETECH	928	5 568	5 335	0,57%
AIR LIQUIDE	29	8 316	7 829	0,84%
ASTREE	125	9 461	6 445	0,69%
ATTIJARI LEASING	480	20 438	11 995	1,29%
CITY CARS	732	8 015	8 011	0,86%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	3 414	0,37%
MAGASIN GENERAL	395	13 202	11 507	1,24%
SAH	290	2 712	2 712	0,29%
LANDOR	1 500	11 250	11 058	1,19%
SOTEMAIL (NS)	17 277	43 193	43 193	4,64%
SOTRAPIL	1 122	22 878	10 401	1,12%
STAR	50	8 197	7 275	0,78%
TELNET HOLDING	3 124	25 659	17 910	1,92%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		624 910	640 430	68,83%
AIL 2010-1	200	8 000	8 249	0,89%
AMEN BANK 2010	1 500	119 985	121 725	13,08%
ATL 2009	500	10 000	10 291	1,11%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	71 428	74 279	7,98%
ATTIJARI LEAS SUB 09	250	25 000	26 028	2,80%
CHO COMPANY 2009	600	45 000	45 005	4,84%
CIL 2009/1	500	10 000	10 199	1,10%
CIL 2010/1	500	20 000	20 359	2,19%
ELW 2010	1 000	60 000	62 484	6,72%
HL 2009/2	400	8 000	8 095	0,87%
HL 2010-2	1 000	40 000	40 172	4,32%
HL 2010/1	600	24 000	24 544	2,64%
MEUBLATEX 2010 B	500	40 000	41 183	4,43%
STB 2008/2	300	22 500	23 516	2,53%
STB 2010-1	300	23 997	24 788	2,66%
TLG 2008-3	150	3 000	3 145	0,34%
TLG 2009-1	200	4 000	4 173	0,45%
TUN LEASING 2011-1	1 500	90 000	92 195	9,91%
TOTAL		807 447	787 515	84,64%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				80,50%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31</u>	<u>(moins)</u>
				<u>décembre</u>	<u>values</u>
					<u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	1 100 929	17 886	(28 133)	1 090 682	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	223 967			223 967	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(340 782)			(340 782)	(9 293)
Obligations	(176 667)			(176 667)	
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(7 319)	(7 319)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(2 366)		(2 366)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	807 447	15 520	(35 452)	787 515	(9 293)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 190.665, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A, au taux de 2%		190 665	20,49%
TOTAL		190 665	20,49%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			19,49%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 4.632 contre D : 6.189 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	3 369	4 501
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 263	1 688
Total	<u>4 632</u>	<u>6 189</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	77	106
Achats de titres à décaisser	43 192	-
Total	<u>43 269</u>	<u>106</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 33.568 contre D : 43.776 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 972	10 427
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	30 596	33 349
TOTAL	33 568	43 776

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 2.128 contre D : 3.237 au 31/12/2012, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue et les placements à terme.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 19.408 contre D : 31.910 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	14 115	23 207
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 293	8 703
Total	<u>19 408</u>	<u>31 910</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 1.000 contre D : 1.660 au 31 décembre 2012 , et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	996	1 639
Autres	4	21
Total	<u>1 000</u>	<u>1 660</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	1 348 839
Nombre de parts	11 643
Nombre de copropriétaires	64

Souscriptions réalisées

Montant	477 416
Nombre de parts émises	4 121
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(899 572)
Nombre de parts rachetées	(7 765)
Nombre de copropriétaires sortants	(37)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 319)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 293)
Régularisation des sommes non distribuables	(285)
Frais de négociation	(1 894)
Résultat incorporé à la V.L	11 702
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(3 662)

Capital au 31-12-2013

Montant	915 932
Nombre de parts	7 999
Nombre de copropriétaires	32

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4,463	4,038	4,001	2,503	3,966
Charges de gestion des placements	(2,426)	(2,741)	(2,223)	(1,619)	(2,035)
Revenus net des placements	2,036	1,297	1,778	0,883	1,931
Autres charges	(0,125)	(0,143)	(0,116)	(0,083)	(0,105)
Résultat d'exploitation (1)	1,911	1,155	1,662	0,800	1,826
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,099)	(0,150)	(0,023)	0,254	0,413
Sommes distribuables de l'exercice	1,813	1,005	1,639	1,054	2,239
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,915)	(1,771)	(6,946)	3,712	4,030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,162)	3,808	1,836	2,734	1,634
Frais de négociation	(0,237)	(0,557)	(0,299)	(0,184)	(0,438)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(2,314)	1,480	(5,409)	6,262	5,226
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,402)	2,635	(3,747)	7,061	7,052
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,314)	1,480	(5,409)	6,262	5,226
Régularisation du résultat non distribuable	(0,036)	(1,365)	2,174	2,456	0,095
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,349)	0,115	(3,235)	8,718	5,321
Valeur liquidative	116,318	116,855	115,734	117,331	107,559
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,08%	2,36%	1,91%	1,44%	1,96%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,12%	0,10%	0,07%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,55%	0,86%	1,41%	0,94%	2,16%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.